



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de l'enfance

Question écrite n° 11416

Texte de la question

M Jean-François Deniau attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les enlèvements d'enfants à la sortie des écoles. En effet, après les meurtres atroces commis ces dernières années, parents et enfants vivent dans l'angoisse et l'insécurité. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour renforcer la sécurité des enfants.

Texte de la réponse

Reponse. - Les enlèvements et les homicides commis à l'encontre des enfants constituent une forme odieuse de la criminalité qui frappe à juste titre l'opinion publique et retient tout particulièrement l'attention des pouvoirs publics. Le nombre des crimes dont les enfants sont victimes n'est pas en augmentation actuellement dans notre pays. Néanmoins, ce type d'infraction qui concerne une catégorie de population très vulnérable et qui a d'ailleurs largement été évoqué par les médias à l'occasion d'affaires récentes, justifie une action soutenue et appropriée des services de police et de gendarmerie, tant dans le domaine de la prévention et de la protection qu'en matière de recherche des auteurs. Au plan préventif, une sensibilisation est menée auprès des jeunes, des parents, des enseignants et des autorités municipales. Des contacts confiants sont établis dans le cadre des réunions des conseils locaux de prévention de la délinquance et au cours des conférences, causeries ou tables rondes qu'animent des policiers au sein même des établissements scolaires. Les opérations de « prévention-été » et d'information sont complétées par des actions de voie publique, de surveillance aux entrées et sorties d'écoles et d'ilotage, conduites dans un souci d'affirmer une présence accrue des policiers sur les itinéraires généralement empruntés par les enfants, notamment grâce à l'apport d'effectifs que constituent les 3 000 policiers auxiliaires présents à Paris et dans 124 autres communes. Ainsi, pour l'année 1988, 1 524 685 heures/fonctionnaires ont-elles été consacrées à la mission de surveillance des entrées et sorties d'écoles au profit de 3 440 établissements d'enseignement répartis sur le territoire national. Par ailleurs, la création de soixante-sept postes supplémentaires au profit des services de police technique et scientifique a été inscrite au budget 1989 et permettra, avec l'ensemble des autres mesures retenues dans la relance du plan de modernisation de la police, d'accroître encore l'efficacité des services chargés des enquêtes judiciaires.

Données clés

Auteur : [M. Deniau Jean-François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11416

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1521